

## Un tissu d'établissements en faible évolution

*Entre 1993 et 2003, dans un contexte national de forte progression du parc d'établissements, la région Centre accuse une perte de 1,7 %. Cette situation est principalement liée à l'excédent des disparitions sur les créations. Des facteurs comme le poids de l'industrie ou la faible qualification de la main-d'œuvre et de la population freinent l'implantation de nouveaux établissements en région Centre. À l'opposé, les transferts d'établissements sont globalement favorables : les entrées sont supérieures aux sorties. Dans ce contexte, l'emploi salarié augmente moins qu'au plan national. L'axe ligérien, tiré par les deux locomotives d'Orléans et Tours, se distingue du nord et du sud régional par des créations d'établissements qui l'emportent sur les disparitions. Grâce aux services, l'emploi salarié augmente plus dans ce territoire que dans le reste de la région. Inversement, le nord et le sud régional connaissent moins de créations et davantage de disparitions mais profitent d'entrées massives d'établissements en provenance d'Île-de-France et de l'axe ligérien.*

Michael Levi-Valensin, Tiffany Khaophone

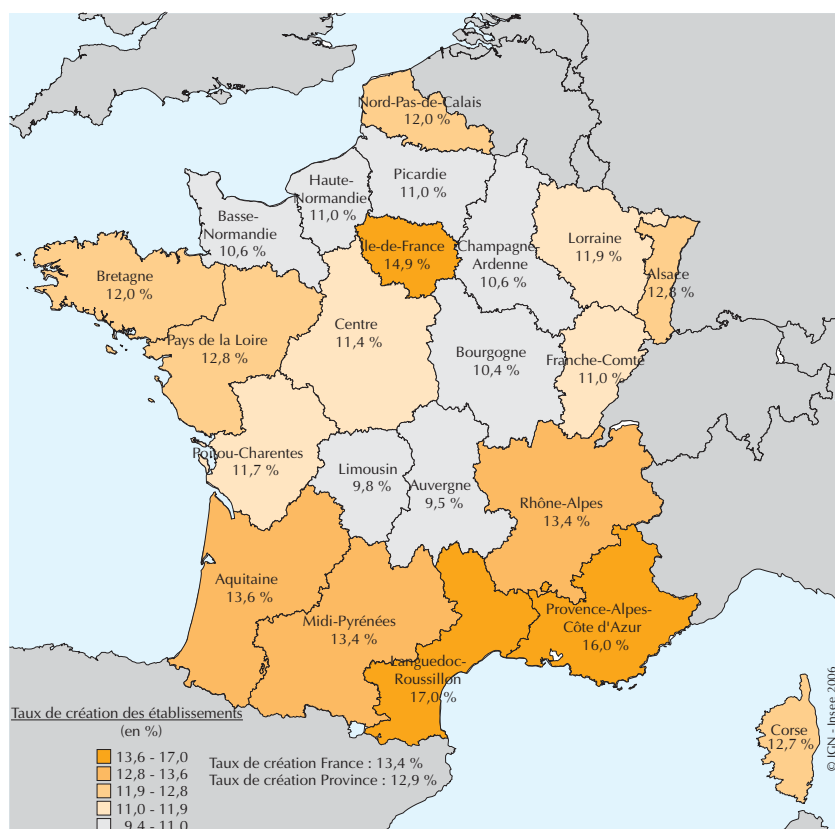
### Taux annuel moyen de création des établissements entre 2001 et 2005

Au 31 décembre 2003, la région Centre compte 90 000 établissements, ce qui représente 3 % du parc de la métropole. Elle occupe ainsi la 10<sup>e</sup> place des régions françaises. Le tissu productif régional est marqué par le poids des établissements de l'industrie (12 % du parc) et de la construction (15 % du parc).

Depuis 1993, la région Centre a perdu 1,7 % de ses établissements alors que le parc national progressait de 5,7 %. Les pertes se situent surtout dans l'industrie (- 14 %) et le commerce (- 9 %). Seul le secteur des services voit le nombre de ses établissements augmenter (+ 10 %), mais cette hausse reste d'ampleur moindre que celle constatée au niveau national.

### Peu d'établissements créés dans le Centre

Dans la région, les taux de création d'établissement sont structurellement faibles : ainsi, entre 1997 et 2001, avec un taux de 9,5 % (contre 11,9 % au plan national), le Centre est la 13<sup>e</sup> région métropolitaine. Entre 2001 et 2005, la région réduit son



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2001-2005

écart avec la métropole : sur cette période, le taux de création s'élève à 11,4 % en moyenne annuelle, soit 2 points de moins que la moyenne nationale et 1,5 point de moins que celle de province. Toutefois, le taux de création s'améliore de manière significative depuis 2003, sous l'impulsion de la hausse des créations pures. Ainsi, en 2005, le taux de création s'établit à 11,5 %, à un demi-point de la moyenne nationale. Cet écart reste stable en 2006.

Les régions les plus dynamiques en termes de création d'établissement sont l'Île-de-France, grâce à l'implantation de nombreux sièges, ainsi que le Languedoc-Roussillon et la Provence-Alpes-Côte d'Azur grâce au développement des services sur le littoral méditerranéen.

Néanmoins, le Centre est en tête des régions limitrophes de l'Île-de-France qui ont, avec le Limousin et l'Auvergne, les taux de création les plus faibles.

Par ailleurs, le taux de disparition d'établissement dans le Centre est également très inférieur à celui constaté au plan national. En moyenne, entre 1993 et 2003, sur 100 établissements, 7,7 ont disparu de la région contre 8,5 sur l'ensemble de la métropole.

Ces deux indicateurs, taux de création et de disparition, caractérisent un tissu productif qui peine à se renouveler.

### Des transferts favorables à la région

D'un certain point de vue, le Centre est attractif par rapport aux autres régions car les entrées d'établissements y sont supérieures aux sorties : ainsi, entre 1993 et 2003, le solde des transferts est positif et s'élève à + 736 établissements.

Ces transferts viennent à plus de 60 % de la région Île-de-France et sont issus pour plus de la moitié du secteur des services aux entreprises. Le desserrement du tissu productif francilien vers la périphérie est général à l'ensemble du Bassin Parisien. Toutefois, parmi les régions situées au pourtour de l'Île-de-France, la région Centre est celle qui a le plus bénéficié du jeu des transferts d'établissements entre 1993 et 2003, devant la Bourgogne (+ 393 établissements) et la Picardie (+ 140 établissements).

Cette situation favorable des transferts en région Centre (plus d'arrivées d'établissements que de départs) n'a cependant pas suffi à compenser l'excédent des disparitions par rapport aux créations (le solde dynamique).

En effet, entre 1993 et 2003, les disparitions d'établissements ont été supérieu-

res aux créations pures et réactivations, engendrant une perte de 2 311 établissements.

Cette situation se retrouve dans l'ensemble des régions voisines de l'Île-de-France, exception faite de la Champagne-Ardenne.

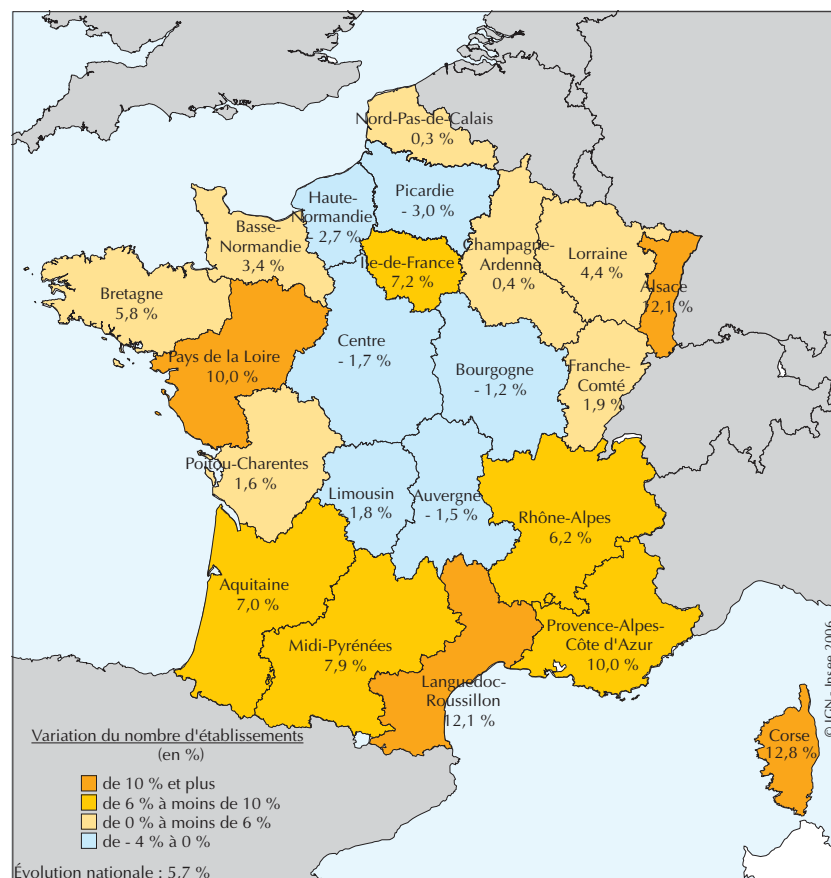
L'industrie est le secteur qui a connu, comme au plan national, la plus forte baisse du nombre d'établissements (- 14 % dans le Centre et - 12,6 % en France). Les secteurs de la construction et du commerce ont également reculé, mais plus fortement en région Centre qu'en France. Seuls les services ont gagné des établissements depuis 1993, mais là aussi moins qu'au plan national (10 % en région Centre contre 19 % en France).

établissements évoluent : quels sont les établissements qu'ils côtoient sur le territoire ? Sont-ils de taille importante ? Exercent-ils des activités qui pourraient leur être utiles ?

Une forte densité économique témoigne de l'installation d'entreprises près de leurs fournisseurs ou de leurs clients, du développement de relations de sous-traitance dans leur environnement proche, mais aussi du partage de savoirs et de technologies. C'est particulièrement vrai pour les établissements secondaires dont le marché est plus local.

Sur ce plan, la région Centre est assez mal placée. Son tissu économique est peu dense : avec 13 postes de travail au km<sup>2</sup>, soit presque deux fois moins qu'au

### Évolution du nombre d'établissements entre 1993 et 2003



### La nature de l'appareil productif : un frein à la création d'établissement

De nombreux facteurs peuvent influencer sur le choix d'implantation géographique d'un établissement. Parmi les facteurs correspondant à des besoins identifiés des établissements, trois catégories se dégagent : la nature de l'appareil productif, la qualification de la main-d'œuvre et celle de la population.

La nature de l'appareil productif renvoie surtout à l'environnement dans lequel les

plan national, elle ne profite pas assez des opportunités d'agglomération des entreprises sur l'ensemble de son territoire.

De plus, la présence plus forte de l'industrie (40 % des postes salariés en région contre 31 % en France) pèse sur les créations, généralement plus faibles dans ce secteur. En effet, l'industrie se développe principalement à partir d'établissements existants et se renouvelle assez peu (moins de créations et de disparitions). En outre, l'industrie s'est développée au détriment des services,

notamment aux entreprises, qui sont moins nombreux sur le territoire.

La qualification de la main-d'œuvre disponible peut aussi attirer ou non les établissements : les secteurs de pointe, fournissant des prestations de service à forte valeur ajoutée (informatique, nouvelles technologies de l'information et de la communication, ...), recherchent une main-d'œuvre qualifiée. À l'opposé, les établissements industriels sont demandeurs d'une main-d'œuvre plus technique, du type ouvrier et notamment, ouvrier spécialisé.

On observe par suite que le niveau de qualification va de pair avec le taux de création d'établissement : toutes les régions dont le taux de création est faible ont des proportions d'emplois qualifiés inférieures à la moyenne.

Or, les ouvriers sont plus nombreux dans la région Centre qu'en province et qu'en France : ils représentent près de la moitié des postes en région contre un peu plus d'un tiers en métropole. Cette main-d'œuvre disponible aurait comme effet d'attirer de nouveaux établissements industriels et de renforcer le poids de l'industrie déjà important dans la région. Cette situation est identique pour toutes les régions du pourtour de l'Île-de-France.

En outre, la population résidente, qui pourrait être employée, est aussi moins qualifiée qu'en moyenne : les diplômés de l'enseignement supérieur représentent moins de 14 % de la population âgée de 15 ans et plus. De surcroît, ces personnes plus qualifiées ne travaillent pas forcément dans la région : il existe en effet d'importants flux de déplacements quotidiens entre la région Centre et la région parisienne.

Une population étudiante importante constitue aussi un atout pour les régions et ouvre des possibilités de partenariat pour la recherche aux universités.

Or, les étudiants ne représentent que 2,3 % de la population en région Centre, une des proportions les plus faibles de métropole (derrière la Picardie et la Corse). Les autres régions limitrophes de l'Île-de-France se trouvent dans la même

situation, les étudiants étant fortement attirés par la région parisienne.

## Des conséquences mitigées sur l'emploi

Entre 1993 et 2003, l'emploi salarié a augmenté de 13,5 % dans la région, une hausse inférieure à celle de métropole (+ 16 %). Tous les secteurs sont concernés par cette évolution moins favorable, excepté la construction qui bénéficie d'une augmentation légèrement supérieure. Jusqu'en 1999, l'emploi a crû en région Centre au même rythme qu'en France. Depuis 2000, suite à l'aggravation des pertes industrielles, la hausse de l'emploi s'est fortement ralentie, creusant un écart de deux points avec la moyenne nationale. À la suite de ce décrochage, l'écart s'est stabilisé depuis 2002.

### Évolution de l'emploi salarié entre 1993 et 2003

	en %	
	Centre	France
Industrie	- 11,2	- 9,7
Construction	14,3	13,1
Commerce	16,5	20,9
Services	24,7	26,4
<b>Ensemble</b>	<b>13,4</b>	<b>16,9</b>

Source : Insee, Estimations d'emploi salarié 1993-2003

Dans la région, moins d'emplois ont été créés dans les établissements nouveaux ou en croissance (moins d'un sur deux), et davantage d'emplois ont été perdus dans les établissements disparus ou en déclin.

Toutefois, cette situation est analogue dans les autres régions du pourtour de l'Île-de-France.

D'autre part, les mouvements d'emploi se sont surtout produits dans les établissements existants : plus des deux tiers des mouvements concernent une variation des effectifs dans les établissements pérennes. Le développement économique du Centre passe donc plus par la croissance d'établissements existants que par le jeu des mouvements démographiques (créations et disparitions d'entreprises).

## Les créations d'établissements sont favorables à l'axe ligérien

L'axe ligérien concentre près de la moitié des établissements de la région. La répartition des activités ressemble plus à celle observée au plan national, qu'au plan régional : comme en métropole, la moitié des établissements sont des établissements de services.

Entre 1993 et 2003, le nombre d'établissements a augmenté sur l'axe ligérien (+ 0,5 %) grâce à l'essor des services et à un moindre déclin dans l'industrie. Cette hausse s'est produite principalement grâce aux créations d'établissements : l'axe ligérien est le seul espace régional dans lequel les créations d'établissements ont été supérieures aux disparitions, créant 123 établissements de plus entre 1993 et 2003. En effet, même si le solde des transferts y est positif, l'axe ligérien ne contribue qu'à un dixième du solde de la région.

Depuis 1998, date de première disponibilité pour les estimations d'emploi infra-régionales, l'emploi salarié a augmenté dans tous les espaces régionaux. Mais c'est sur l'axe ligérien que cette hausse a été la plus forte, atteignant près de 7 % entre 1998 et 2003, favorisée par la progression de l'emploi dans les services et par des pertes limitées dans l'industrie. L'axe ligérien a aussi bénéficié de créations d'emplois plus nombreuses dans les nouveaux établissements.

Le dynamisme des établissements ligériens est porté par les deux seules zones d'emploi d'Orléans et de Tours qui font figure de locomotives de la région. En cumulant les deux tiers des établissements de l'axe, elles déterminent ses principales activités économiques, puisque ce sont les seules zones de l'axe dans lesquelles les services sont plus nombreux que la moyenne. C'est aussi dans ces deux seules zones que le parc des établissements a progressé entre 1993 et 2003, et que les créations l'ont emporté sur les disparitions. Toutefois, ce sont également les zones dans lesquelles l'emploi s'est le moins développé entre 1998 et 2003.

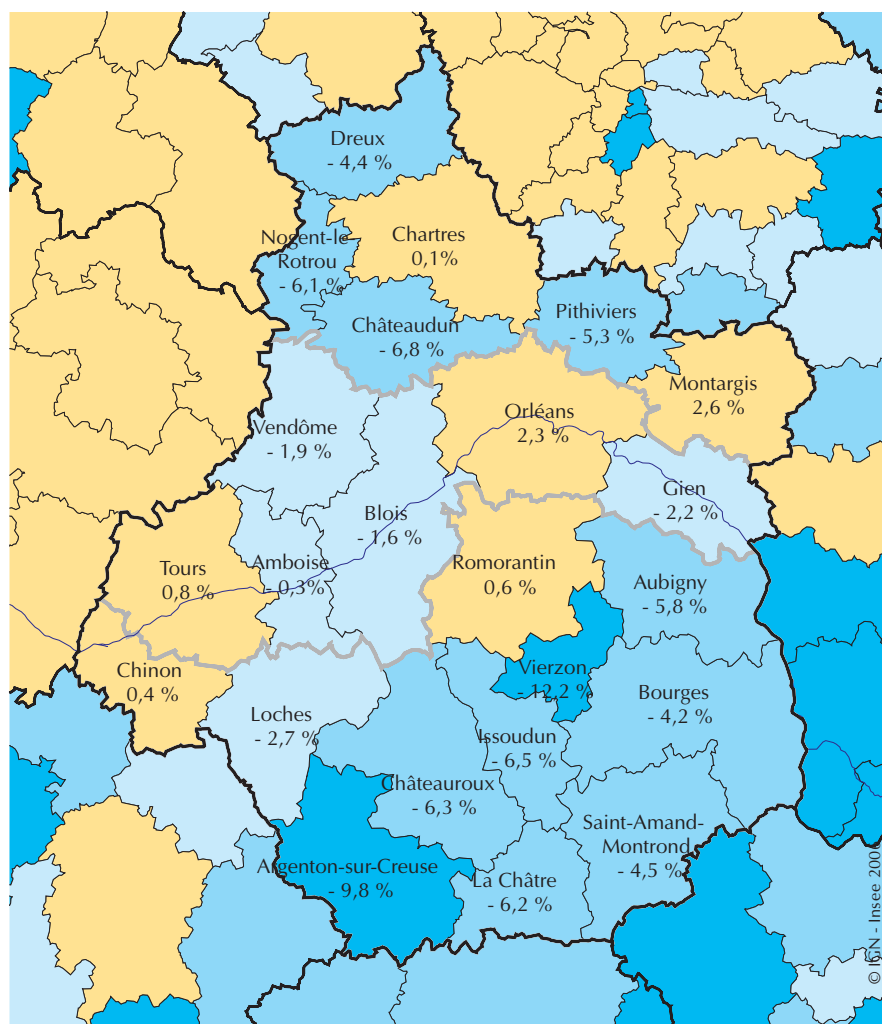
Ces territoires présentent de nombreux atouts en termes d'agglomération des activités, ou encore, de qualification des emplois. Bénéficiant d'un réseau d'infrastructures performant (réseau routier et au-

### Facteurs agissant sur le taux de création des établissements

	Centre	Province	France
Densité économique (en postes/km <sup>2</sup> )	13	18	23
Poids industrie (en % des postes salariés)	40,0	35,3	31,3
Poids ouvriers (en % des postes salariés)	45,3	42,8	37,9
Proportion Bac+2 (en % de la population âgée de 15 ans et plus)	13,9	15,4	17,7
Proportion d'étudiants (en % de la population)	2,3	3,3	3,7

Sources : Insee, DADS 2000, Recensement de la population de 1999 et Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

### Évolution du nombre d'établissements entre 1993 et 2003 par zone d'emploi



Variation du nombre d'établissements (en %)

- orange positive
- bleu clair de - 3 % à moins de 0 %
- bleu moyen de - 7 % à moins de - 3 %
- bleu foncé - 7 % et moins

Limites

- noir Région
- gris Les trois espaces régionaux
- blanc Zone d'emploi

Évolution nationale : 8 %

Évolution régionale : 6 %

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 1993-2003

Toutes les zones d'emploi sont concernées par l'augmentation de l'emploi entre 1998 et 2003, mais celle de Gien a connu une évolution particulièrement favorable (+ 17,5 %) grâce à un développement remarquable des services et du commerce.

### Déplacement des établissements dans le nord

Dans le nord régional, le nombre d'établissements a légèrement baissé (- 1,9 %).

Malgré une forte densité des emplois et de bonnes infrastructures, la nature industrielle et la faible qualification des emplois pénalisent le renouvellement du tissu productif de ce territoire.

Comme dans l'ensemble de la région, les créations d'établissement ont été inférieures aux disparitions.

En revanche, les transferts d'établissement offrent une vision tout à fait différente. En effet, sur l'ensemble de la région, les transferts entrants sont supérieurs aux sortants. Mais, le solde globalement positif de la région est essentiellement dû au nord, qui a gagné 391 établissements. Sous les influences croisées de l'axe ligérien et de l'Île-de-France, le nord régional a en effet profité d'impor-

tants transferts, notamment dans les franges franciliennes. On assiste ainsi depuis 1993 à une déconcentration du tissu productif de l'axe ligérien et de l'Île-de-France, territoires plus dynamiques du point de vue de la création pure d'établissement, vers l'espace périphérique qu'est le nord régional.

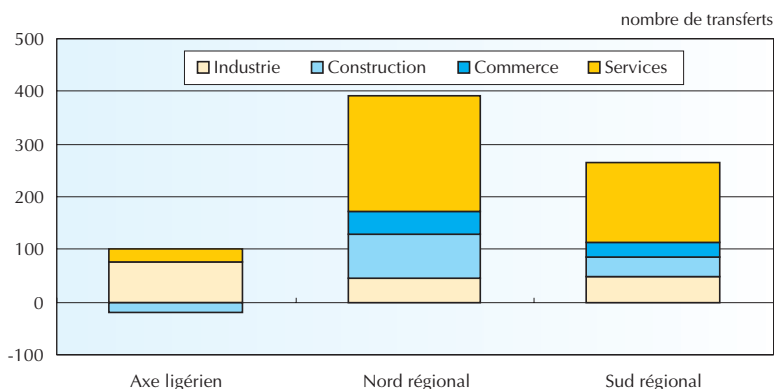
L'emploi salarié du nord régional a progressé de 5 % entre 1998 et 2003. Cette hausse a été limitée par les importantes pertes d'emplois industriels, alors que le développement des emplois dans le commerce a été plus que marqué. L'emploi traditionnellement industriel du nord se tertiarise fortement. Cet espace régional apparaît pourtant dans une situation contrastée.

Les zones de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou, à forte identité industrielle, ont perdu de nombreux établissements. Mais, c'est dans les zones d'emploi de Dreux et de Pithiviers, que l'écart entre créations et disparitions s'est le plus creusé (- 282 établissements à Pithiviers).

On assiste à un recul de l'emploi salarié à Nogent-le-Rotrou, mais surtout à Dreux (- 6,8 %) qui ne tire pas avantage de l'essor des emplois dans le commerce (+ 21 %), annulé par des pertes importantes dans l'industrie.

Les zones de Chartres et Montargis sont les seules dans lesquelles le nombre d'établissements a augmenté entre 1993 et 2003. Ces zones, profitant de l'envol des services (notamment aux entreprises) pour la première, et de l'économie résidentielle (commerce et construction) pour la seconde, sont relativement épargnées. Montargis est la seule zone d'emploi du nord régional qui a profité de créations d'établissement supérieures aux disparitions. Elle bénéficie également d'un solde de transferts très favorable (+ 107 établissements). Dans la zone de Chartres, les pertes sont restées modestes. L'emploi a fortement progressé dans les zones de Chartres et Montargis qui, à l'image du nord régional, connaissent un développement plus soutenu des services et du commerce.

### Contributions sectorielles au solde des transferts



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 1993-2003

### Le sud : entre maintien des activités existantes et développement de l'économie résidentielle

Le sud régional est le territoire qui a connu les plus grosses pertes d'établissements (- 5 % entre 1993 et 2003).

Les services y ont progressé, mais de manière moins soutenue que dans les autres territoires (deux fois moins que dans le nord et trois fois moins que sur l'axe).

Sur cette période, le sud a surtout connu des disparitions qui l'emportent nettement sur les créations : avec une perte globale de 1 643 établissements, la moitié des disparitions d'établissement de la région liées au solde dynamique s'est produite dans le sud. De plus, les créations ont été moins importantes qu'au nord et sur l'axe avec un taux de création annuel qui oscille entre 6 % et 7 %. Seul le taux de reprise est plus élevé, signe d'un renouvellement par des structures productives existantes.

Comme le nord, le sud régional a souffert de fortes pertes industrielles, liées notamment aux restructurations ayant touché l'industrie lourde. Malgré ces importantes pertes d'établissements, l'emploi salarié a progressé dans toutes les zones d'emploi du sud régional, excepté celle de Romorantin. Mais le développement de l'emploi dans les services y a été plus modéré, car

les services qui se déploient sur le territoire du sud sont surtout des services à la personne peu créateurs d'emploi.

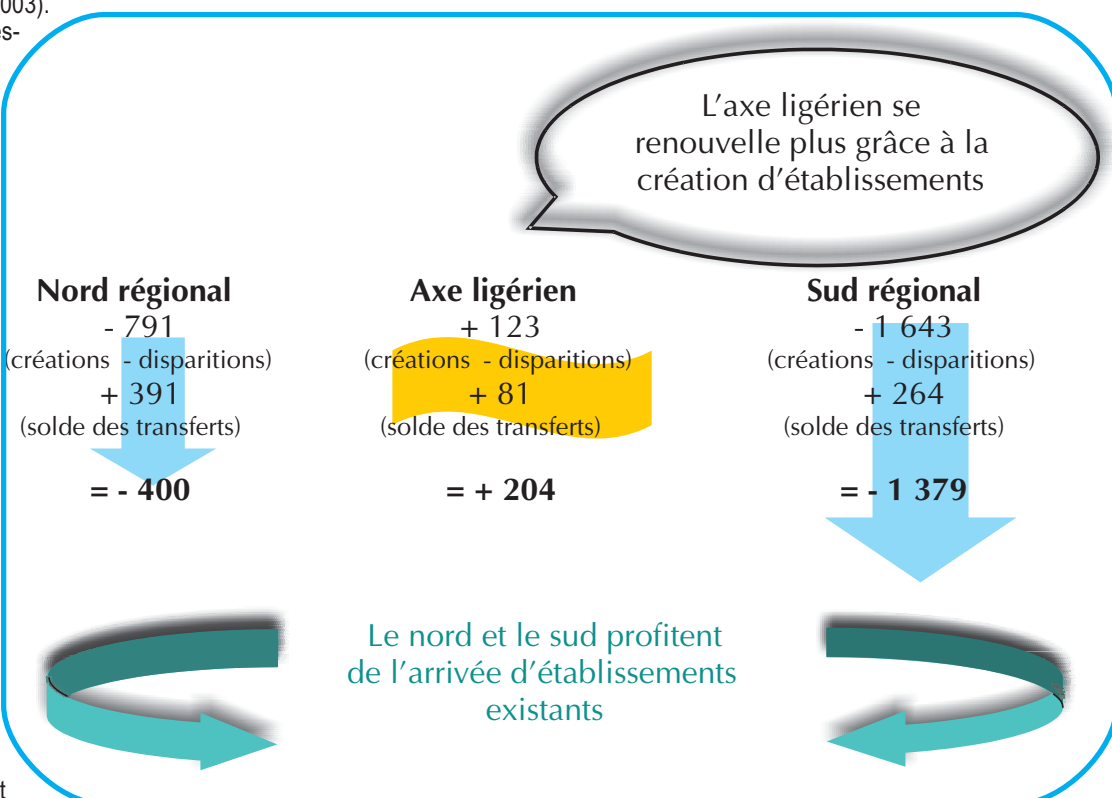
Deux zones d'emploi ont été particulièrement touchées par les pertes d'établissements : il s'agit de celles d'Argenton-sur-

Créuse et de Vierzon. La zone d'Argenton-sur-Creuse a connu de nombreuses disparitions d'établissements (un sur quatre dans l'industrie et un sur six dans la construction) dans des secteurs plus présents qu'aux plans national et régional. Également concernée par les restructurations industrielles (un tiers des établissements en moins), Vierzon est la seule zone à avoir perdu des établissements dans les services. Elle possède également un solde des transferts légèrement

négatif. Entre 1998 et 2003, elle a connu une évolution de l'emploi inférieure à la moyenne régionale et une baisse de ses emplois non seulement dans l'industrie (- 7 %) mais aussi dans le commerce (- 3 %).

Bourges et Châteauroux font partie des zones les moins dynamiques du sud régional. Les pertes liées au solde dynamique sont supérieures à 200 établissements et elles ont un solde de transferts quasi nul voire négatif. Quant à l'évolution de l'emploi elle ne dépasse pas les 5 %. Dans ces deux zones, l'emploi lié aux services a augmenté à un rythme plus lent que dans les autres zones.

Romorantin est la seule zone du sud régional avec Chinon à n'avoir pas perdu d'établissements entre 1993 et 2003, essentiellement grâce à des transferts en provenance de l'axe ligérien. Mais c'est également la seule zone dans laquelle l'emploi salarié a baissé. En effet, malgré de fortes augmentations d'emplois dans

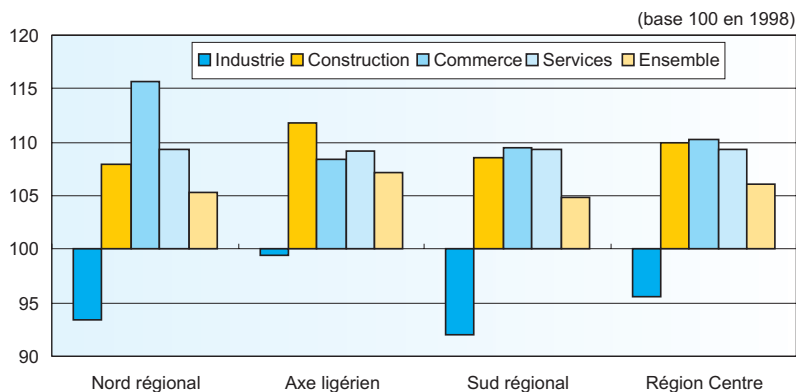


les autres secteurs (+ 36 % dans le commerce), la zone de Romorantin a souffert de très importantes pertes dans l'industrie en 2002 et 2003, à la suite de la fermeture de l'usine Matra.

À l'opposé, deux zones d'emploi du sud ont connu des progressions très favorables en matière d'emploi salarié : Loches et La Châtre. Les secteurs de l'économie résidentielle, comme la construction, se sont particulièrement développés dans ces zones rurales. Ainsi, entre 1998 et

2003, un quart des emplois ont été créés dans les services à Loches et dans le commerce à La Châtre. ■

## Évolution de l'emploi salarié entre 1998 et 2003



Source : Insee, Estimations d'emploi salarié 1998-2003

## Méthodologie

### CHAMP

Les données sont issues du répertoire des entreprises et établissements (REE) et couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 1993 au 31 décembre 2003.

L'étude porte sur le champ ICS à l'exclusion de l'intérim et des grandes entreprises nationales : l'appellation champ ICS désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ce champ ne prend donc pas en compte l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers.

Au niveau des zones d'emploi, les estimations d'emploi salarié ne sont disponibles que sur la période 1998-2003.

### ESPACES RÉGIONAUX

En accord avec le zonage défini dans le contrat de projets État-Région, et validé par l'État et le Conseil régional du Centre, la mise en oeuvre du volet territorial se décline selon trois sous espaces régionaux : Nord régional, Axe Ligérien, Sud régional.

Dans l'étude, ces espaces regroupent plusieurs zones d'emploi :

- le nord régional est constitué des zones d'emploi de Dreux, Chartres, Pithiviers, Montargis, Nogent-le-Rotrou et Château-dun. À l'intérieur, on peut isoler les quatre premières, qui forment les franges franciliennes ;
- l'axe ligérien est composé des zones d'emploi de Tours, Amboise, Vendôme, Blois, Orléans et Gien ;
- le sud régional regroupe les zones d'emploi situées en-dessous de l'axe : Chinon, Loches, Argenton-sur-Creuse, Châteauroux, Romorantin, La Châtre, Issoudun, Vierzon, Saint-Amand-Montrond, Bourges et Aubigny-sur-Nère.

## Pour en savoir plus

Cette étude fait suite aux dossiers :

«Les dynamiques du tissu productif par zone d'emploi dans la région Centre», Tiffany Khaophone, dossier d'études, octobre 2007, réalisé en partenariat avec le SGAR.

«Créations d'établissements : une approche de l'attractivité économique», Tiffany Khaophone, Gilles Valaison, dossier d'études, octobre 2007.

Ces dossiers sont disponibles sur le site internet : [www.insee.fr/centre](http://www.insee.fr/centre), rubrique «publications».